



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

Trentième session, 3 - 7 octobre 2016  
Astana (Kazakhstan)

### POLITIQUE DE GESTION DES LANGUES AU SEIN DU CCEURO (Préparé par le Coordonnateur en collaboration avec le Secrétariat du Codex)

#### Introduction

1. À la suite de l'adoption de l'ordre du jour provisoire, à sa vingt-neuvième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO) (octobre 2014) est convenu d'examiner le régime linguistique dans le CCEURO sous *Autres questions*. Le Coordonnateur a formulé cette demande et a suggéré que le CCEURO examine la possibilité d'utiliser le russe en tant que langue de travail du Comité.

2. Le Comité a noté que le russe est utilisé comme langue officielle dans plus de 10 pays de la région. L'adoption du russe comme langue de travail du CCEURO est essentielle pour la préparation et le bon déroulement des sessions du CCEURO. Le Coordonnateur a donc proposé de demander à la Commission d'envisager de financer les services de traduction et d'interprétation en russe pour le bon fonctionnement du CCEURO<sup>1</sup>.

3. Durant l'examen des questions soumises à la Commission par des organes subsidiaires, à sa trente-huitième session, la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2015) a noté les débats autour du régime linguistique au sein du CCEURO est est convenue que le coordonnateur établirait, en collaboration avec le Secrétariat, un document visant à aider le CCEURO dans ses débats sur les mesures qui permettraient d'adopter le russe comme langue de travail du CCEURO.<sup>2</sup>

#### Langues de travail de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et des comités de coordination FAO/OMS revitalisés (RCCs)

4. Les langues officielles de la Commission du Codex Alimentarius sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

5. Depuis 2011, l'interprétation en russe a été systématiquement incluse dans les sessions de la Commission du Codex Alimentarius. Les services de traduction sont fournis pour un nombre limité de documents de travail correspondant directement au travail de la CAC y compris le rapport de la Commission afin de prendre en considération le nombre croissant de pays membres de la CAC russophones, lesquels à leur tour sont membres du CCEURO.

6. Actuellement, six comités de coordination régionaux établis par la Commission du Codex Alimentarius en vertu de l'Article XI.1(b) (ii) sont actifs: Afrique (CCAFRICA), Asie (CCASIA), Europe (CCEURO), Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), Moyen-Orient (CCNE) et Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP).

7. Le régime linguistique dans ces RCCs peut se résumer ainsi: CCAFRICA (anglais/français), CCASIA (anglais/chinois), CCEURO (anglais/français/espagnol), CCLAC (anglais/espagnol), CCNE (arabe/anglais/français), et CCNASWP (anglais).

8. Les services de traduction et d'interprétation dans ces langues sont fournis par le Secrétariat du Codex. Les services de traduction se chargent des documents de travail et du rapport de la session. Le Secrétariat veille à ce que le rapport des sessions des RCCs soit toujours traduit en anglais, français et espagnol ainsi

<sup>1</sup> REP15/EURO, par. 80-86

<sup>2</sup> REP15/CAC, par. 12-127

que dans l'une des trois autres langues officielles de la CAC qui constitue la langue de travail du RCC, par exemple l'arabe ou le chinois.

### Utilisation du russe dans la région du CCEURO

9. Le CCEURO rassemble 51 pays membres du Codex parmi lesquels plusieurs pays membres utilisent le russe comme langue de communication dans la région<sup>3</sup>, à savoir: l'Arménie, l'Azerbaïdjan, Bélarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Moldova, la Fédération de Russie, le Tadjikistan, le Turkménistan, l'Ouzbékistan, etc.

10. Le français est une langue officielle dans plusieurs pays et l'espagnol dans un seul pays. D'autres pays de la région pour lesquels la langue officielle n'est aucune des langues officielles des Nations Unies utilisent principalement l'anglais comme moyen de communication dans le Codex et dans le CCEURO.

### Langues et organes subsidiaires de la Commission

11. Le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius indique sous le point (4) de l'Article XIV – Langues, que les langues des organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b), notamment les comités de coordination, comprennent au moins deux des langues de la Commission. De plus, l'Article XIII – Budget et dépenses énonce au point 2) que les prévisions de dépenses comprennent des montants destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu de l'Article XI.1(b)(ii), ce qui correspond aux comités de coordination.

12. Conformément aux dispositions ci-dessus, le Secrétariat du Codex couvre les coûts des services de traduction et d'interprétation pour trois langues officielles de la Commission, soit l'anglais, l'espagnol et le français comme langue officielle du CCEURO. De plus, les Pays-Bas, en qualité de coordonnateur du CCEURO, se sont chargés d'assurer les services de traduction et d'interprétation pour une autre langue officielle de la Commission, c'est-à-dire le russe.

13. En ce qui concerne la possibilité d'ajouter une quatrième langue officielle (le russe), considérant que le Secrétariat du Codex a déjà assuré trois langues (anglais, espagnol et français), alors que le minimum requis est de deux langues, pour le fonctionnement du CCEURO, et comme le montre le fait que le pays hôte a fourni un financement supplémentaire pour une autre langue officielle (le russe), le Secrétariat du Codex n'est pas en position d'affecter des ressources supplémentaires aux services de traduction et/ou d'interprétation d'une quatrième langue officielle dans le CCEURO (à savoir le russe).

### Considérations

14. Durant les 15 dernières années, un grand nombre de pays russophones sont devenus membres de la CAC et également membres du CCEURO, en raison de leur situation et préférence géographiques (Asie centrale et Europe de l'Est), eux-mêmes membres du CCEURO. Le russe est devenu une langue officielle de la CAC et est utilisée au sein du CCEURO grâce à la contribution généreuse des coordonnateurs. Grâce à cette croissante adhésion de nouveaux membres, le russe est probablement à l'heure actuelle, la langue la plus largement parlée dans la région après l'anglais en guise de *lingua franca* suivie du français.

15. L'un des objectifs du CCEURO en tant que RCC est d'atteindre plus de cohésion entre les "vieux" et "jeunes" pays membres en éliminant les écarts entre les sous-régions constituant la région, en particulier l'Est et l'Ouest. De plus, l'un des objectifs des RCCs, en particulier dans le cadre de la nouvelle approche de revitalisation<sup>4</sup> est d'en faire un forum régional d'échanges d'informations sur les questions de qualité alimentaire et de sécurité sanitaire d'intérêt pour la région et d'identifier les besoins et préoccupations dans ce domaine qui pourraient être abordés dans le contexte des travaux du Codex ou à travers les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS.

16. Inclure le russe comme langue de travail a permis à un grand nombre de participants et parties concernées parmi les nouveaux membres un (e) plus grand(e) engagement, prise en compte de l'ensemble des opinions et transparence dans les débats et recommandations faites au CCEURO grâce aux coordonnateurs (par exemple Pologne, Pays-Bas) qui se sont généreusement chargés de la traduction des documents et de l'interprétation en russe. Cependant, à long terme, l'adoption d'une langue supplémentaire peut ne pas s'avérer viable du point de vue financier pour les coordonnateurs du CCEURO. De plus, cette obligation peut empêcher les pays intéressés de la région de devenir coordonnateurs du CCEURO.

17. En termes de rationalisation des ressources afin de servir au mieux les besoins des membres et d'atteindre les objectifs du Codex, dépenser des fonds en services d'interprétation et de traduction pour maintenir une langue parlée par un ou très peu de pays et y ajouter une quatrième langue largement parlée par plusieurs pays peut ne pas être vu comme le meilleur moyen d'utiliser les ressources. Le Secrétariat du Codex ne peut pas s'engager financièrement à adopter une quatrième langue officielle au sein du CCEURO.

<sup>3</sup> La région couvrant le CCEURO comprend l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest et l'Asie-Centrale.

<sup>4</sup> [REP15/EXEC](#) par. 56-67; [REP15/CAC](#) par. 107-118

18. Le rapport des sessions du CCEURO sera dans tous les cas traduit en anglais, français, russe et espagnol pour promouvoir une accessibilité à l'échelle mondiale.

**Recommandation**

19. En considérant les changements parmi les membres du CCEURO depuis sa création en 1965, et en particulier durant les quinze dernières années, l'adoption du russe comme langue officielle du CAC, le besoin de rassembler les membres de la région afin de participer activement au CCEURO et le travail du Codex pour mieux atteindre les objectifs de revitalisation des RCCs, la nécessité de rationaliser les ressources pour mieux répondre aux besoins des membres du CCEURO par rapport aux travaux du Codex et les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS en matière de qualité alimentaire et sécurité sanitaire, il serait utile d'examiner à nouveau le régime linguistique actuel au sein du CCEURO afin d'adopter la langue russe dans le CCEURO et par conséquent, de recommander que:

*La Commission du Codex Alimentarius est convenue que les langues de travail du CCEURO devraient être l'anglais, le français et le russe.*